

Syngenta France SAS

1 avenue des Près
CS 10537
78286 Guyancourt cedex
Tel: +33 1 39 42 20 00
Fax: +33 1 39 42 21 88

www.syngenta.fr

Contact médias:

Glaïeul Mamaghani
Responsable communication externe
+33 1 39 42 20 96
+33 6 43 45 79 08



communiqué de presse

Guyancourt, le 19 février 2018

Syngenta partenaire du Symposium International sur le Tournesol et le Changement Climatique

Syngenta a soutenu le Symposium International sur le Tournesol et le Changement Climatique organisé dans le cadre du projet Sunrise par l'INRA Toulouse, Terres Inovia et en collaboration avec l'Association Internationale du Tournesol, Promosol et le Consortium International pour les Ressources Génomiques du Tournesol, qui s'est tenu les 5 et 6 février 2018 à Toulouse.

Le changement climatique agira sur le tournesol de plusieurs façons. Selon les régions, cette culture devra faire face à des variations de température et de la teneur en dioxyde de carbone, à la sécheresse et plus globalement, à des contraintes de stress déplacées le long du cycle cultural.

Un autre impact, direct et indirect, est le développement, la propagation et la distribution mondiale de certains agents pathogènes pour le tournesol, par exemple : mildiou, pourriture charbonneuse, rouille noire et orobanche.

« Les sélectionneurs doivent redoubler d'efforts pour maintenir les rendements du tournesol dans toutes les régions du monde et continuer de répondre à la demande en huiles oléiques de la part de la filière, » a expliqué Branislav Dozet, Responsable de la sélection tournesol chez Syngenta en ouverture du Symposium.

Syngenta, en tant que leader européen sur le marché des semences de tournesol, prend en considération ces risques dans sa stratégie de recherche et développement en sélection variétale.

En 2018, trois nouvelles variétés sont mises à disposition sur le marché français :

- SY ARCO se distingue par son extrême précocité, une vigueur de départ remarquable et un profil sanitaire complet ;
- SY EXPERTO au profil demi-tardif est tolérant aux neuf races de mildiou officiellement reconnues ;
- SUMIKO HTS, variété précoce et riche en huile.

Syngenta est une entreprise leader dans le secteur de l'agriculture qui aide à améliorer la sécurité alimentaire dans le monde en permettant à des millions d'agriculteurs de faire un meilleur usage des ressources naturelles disponibles. Par nos capacités scientifiques de premier plan et nos solutions novatrices pour les cultures, nos 28 000 collaborateurs œuvrent dans plus de 90 pays pour transformer la manière de cultiver les plantes. Nous nous engageons

à prévenir la dégradation des sols, améliorer la biodiversité et revitaliser les communautés rurales. Pour en savoir plus, consultez www.syngenta.com et www.goodgrowthplan.com. Suivez-nous sur Twitter® à l'adresse www.twitter.com/Syngenta

Mentions société

Syngenta France SAS - 12, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France. SAS au capital de 111 447 427 Euros.
RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832
N° d'agrément MP02249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

Avertissement concernant les déclarations prospectives :

Ce document contient des déclarations prospectives reconnaissables par l'emploi de verbes au futur et au conditionnel, ou de termes et expressions impliquant une projection dans le futur. De telles déclarations impliquent des risques et incertitudes susceptibles de déboucher sur des résultats sensiblement différents de ceux annoncés. Pour de plus amples informations sur ces risques et incertitudes ainsi que sur d'autres facteurs de risque, nous vous invitons à consulter le dossier soumis par Syngenta à la Commission des titres et des changes des États-Unis (Securities and Exchange Commission) et accessible au public. Syngenta n'a aucune obligation de mettre à jour ses déclarations prospectives de manière à refléter les résultats réels, les changements de prévisions ou d'autres facteurs. Ce document ne constitue pas une offre de vente ou d'émission, ni une invitation à vendre ou à émettre, ni un élément d'une telle offre ou invitation, ni non plus une sollicitation d'offres d'acquisition ou de souscriptions d'actions ordinaires de Syngenta AG ou Syngenta ADS, pas plus qu'il ne doit servir de fondement ou être considéré comme probant dans le cadre de quelconques contrats à cet effet.

